Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260908-2026_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 8 septembre 2026

Date de la convocation
02/09/2026

Date d'affichage
02/09/2026

Nombre de membres
En exercice : 13 Votants : 12

A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	2026-49

L'an 2026, le 8 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme LE GALL Mélanie ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LE TEXIER Jacqueline donne pouvoir à Mme Nelly MOPIN

Excusée : Mme DANIEL Aurélie

Secrétaire de séance : Patrice COLLIN

Objet de la délibération : Service technique – Recrutement – Modification délibération n°2026-42

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

M. le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe, à 39/35ème heures hebdomadaires, avec l'attribution de 23 jours de RTT sur l'année civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

DE MODIFIER la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY
22 (Côtes-d'Armor)